

LE COLLECTIF DES ORIGINAIRES D'OUTRE-MER de la CGT Fonction publique dénonce la **sanction injuste infligée à la journaliste Barbara Olivier Zandronis** suite à une interview d'un homme politique d'extrême droite en Guadeloupe le 12 décembre dernier.

La décision de R.C.I. (Radio Caraïbe Internationale) de sanctionner cette journaliste constitue **une atteinte à la liberté de la presse et à la liberté d'expression**, valeurs fondamentales de notre démocratie.

L'interview en question, menée par la journaliste incriminée, s'est déroulée dans un cadre professionnel et respectueux. La journaliste a exercé son devoir d'informer en posant des questions pertinentes et factuelles tout en mettant en lumière les positions controversées de l'homme politique en question. Son approche rigoureuse et impartiale reflète le professionnalisme qui devrait être attendu d'un média digne de ce nom.

Il est inacceptable que R.C.I. ait choisi de punir Madame Olivier Zandronis pour avoir exercé son métier avec intégrité et détermination. Cette décision envoie un message préoccupant à l'ensemble de la profession journalistique.

Nous nous élevons contre toute forme de censure ou de répression visant à restreindre la liberté d'expression et l'indépendance des journalistes. **Nous demandons donc que R.C.I. reconsidère sa décision et rétablisse la journaliste dans ses fonctions immédiatement.**

La liberté de la presse est une condition sine qua non pour le bon fonctionnement de notre société démocratique. Les journalistes doivent pouvoir **exercer leur métier en toute indépendance**, sans craindre de représailles.

Nous restons déterminés à défendre les droits des journalistes et à préserver la liberté de la presse. Nous continuerons à nous opposer fermement à toute tentative de museler la voix des journalistes et de restreindre leur capacité à informer le public de manière libre et éclairée.

**La
journaliste
a exercé
son devoir
d'informer**